

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mai 2012 - 19H00

**Présents** : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. FOURNIER Benoit, M. PHILIPPE Didier, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

**Excusé** : Mr GREGORIO Francisque (procuration à Mme MEGE).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Services publics
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **Droit de préemption urbain** :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle :

- AV 227 d'une superficie de 290 m<sup>2</sup> comportant un immeuble à 2 niveaux avec 4 appartements vendue 130 000 € par les consorts SERANGE au profit de Mr et Mme DUBOIS Bertrand.

### **Suppression d'une classe à l'école primaire** :

Le Maire a rappelé la décision datant du 10 février 2012 de supprimer un poste à l'Ecole Élémentaire des Ancizes-Comps et les différentes interventions du printemps mettant en avant que la diminution d'effectif ne se produisait qu' à la rentrée 2012 et retrouvait un niveau normal à partir de 2013 par l'arrivée projetée sur plusieurs années d'une vingtaine d'élèves depuis la maternelle.

Il a rappelé tous les efforts pour garder la dynamique communale, par ailleurs réclamée par le monde économique en accompagnement des investissements industriels en cours sur le secteur, engagés par le Conseil Municipal en terme d'urbanisme, d'équipements et de construction intercommunale.

Sourds à ces réflexions, aux positions des différents Conseils Municipaux et aux actions du Collectif de Défense et de Développement des Services Publics en Combraillles, les pouvoirs publics, jusqu'à ce jour, n'ont contribué, par rétrécissement de tous les services publics, sous couvert d'une rationalisation qui a des limites, qu'à affaiblir le territoire et pour ce qui concerne le monde scolaire qu'à fragiliser le cadre d'enseignement et déconsidérer les enfants issus souvent des familles modestes.

Le Maire a demandé au Conseil Municipal d'émettre les plus vives critiques quant à la méthode pratiquée, souvent avec arrogance, par les gouvernements précédents et à interpeller vivement, sur le fond, pour la pleine vie des territoires et le développement cognitif et culturel des enfants, les nouveaux responsables politiques, en place depuis les élections, dont les promesses devront être tenues.

En effet les politiques publiques menées depuis plus de 10 ans constituent aujourd'hui une dégradation sans précédent de la maternelle à l'université pour les élèves comme pour les personnels.

Année après année, il a fallu, accepter dans la contrainte et sans véritable concertation, la longue suite des secteurs fragilisés, les dysfonctionnements et les atteintes à la continuité du service public en matière d'éducation.

85 000 postes ont été supprimés à tous les niveaux d'enseignement, dans tous les services sociaux, de santé et administratifs durant le précédent quinquennat, engendrant une dégradation des conditions de travail et d'étude pour tous, une quasi disparition de la formation professionnelle des personnels, une augmentation du nombre de salariés précaires, une charge de travail qui s'alourdit

régulièrement, partout une perte du sens des missions au service de la jeunesse et un renforcement de logiques managériales étrangères à ces mêmes missions.

L'Education Nationale a subi le pire plan social du quinquennat et la rentrée 2012 est encore catastrophique avec 14 000 suppressions supplémentaires. Nombre d'enfants des classes populaires sont les victimes assurées de ces politiques de régressions scolaires.

Dans l'Académie 286 postes ont été supprimés à la rentrée 2011 et 270 nouvelles suppressions sont prévues pour la rentrée 2012, avec un maintien global voire une augmentation des effectifs.

La réforme des lycées généraux, technologiques et professionnels a supprimé des dizaines de postes dans les quatre départements auvergnats.

La présence des collèges est fragilisée en milieu rural de même que le maillage du territoire par les écoles primaires et maternelles.

Dans les quartiers populaires il n'existe plus « d'éducation prioritaire » et seul le dévouement des personnels tient encore le service debout.

La scolarisation des jeunes enfants est en recul, les Réseaux d'aide démantelés, les missions de l'Adaptation Scolaire et du Handicap sont fragilisées comme jamais.

Il est désormais nécessaire et urgent que l'Ecole redevienne une priorité pour les instances politiques désignées par le scrutin du 06 Mai 2012 et qu'un autre projet éducatif, qui cesse les attaques contre ce service public essentiel et garant de l'égalité des chances pour tous les enfants, soit mis en place.

La saignée de postes doit être stoppée et le droit à l'éducation pour tous doit être réaffirmé avec pour la rentrée 2012 :

- la restitution des 14 000 postes supprimés
- le retrait des textes sur l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- la diminution de la part de service des professeurs stagiaires devant les élèves.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a considéré que la situation de la Commune nécessitait un service scolaire public complet et de qualité, au vu de sa structure et de sa démographie et a demandé le maintien, sans autre forme d'adaptation, du poste supprimé au printemps 2012.

#### **Acquisition d'un tracteur et d'une lame**

Comme décidé lors de la réunion du 30 mars, la Commune va acquérir un tracteur et une lame. Plusieurs fournisseurs seront consultés et une demande de subvention sera adressée au Conseil Général.

#### **Réglementation des boisements**

La réunion de présentation du projet définitif de réglementation des boisements aura lieu le 8 juin 2012 à 14h00.

#### **Eclairage public**

Mrs CHAPTARD, BEDABOUR et Mme MEGE présentent un projet du SIEG pour réfection et mise en conformité de 70 lanternes d'éclairage public, avec une participation communale de 24 475 €, pouvant éventuellement être subventionné par l'ADEME à hauteur de 9 000 €. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2012, le Maire propose de prendre des renseignements sur l'urgence de ces travaux et les possibilités de financement et de reporter la décision à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **Préparation de la fête patronale**

Mr GIRARD présente le programme des festivités de l'ascension qui auront lieu du 16 au 19 mai 2012, avec l'aide des associations locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.